

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Dominique FOURRIER
Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2022
Absente : Mme JOLY

**DELIBERATION 88/2022 – TARIFS DE L'ANNEE 2023 : CONCESSIONS
DU CIMETIERE – JARDIN DU SOUVENIR**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

Monsieur Le Maire rappelle les différents tarifs appliqués en 2022 et propose de les maintenir en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs des concessions et fixe le prix de la dispersion de cendres dans le jardin du souvenir dans le cimetière pour l'année 2023, comme suit :

Concession de 50 ans : 59 Euros le mètre carré
Concession de 30 ans : 36 Euros le mètre carré
Concession de 15 ans : 24 Euros le mètre carré

dispersion des cendres (avec ou sans plaque) : 50 €

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 21 novembre 2022
et transmission en Préfecture, le 21 novembre 2022
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,
Le 21 novembre 2022
Le Maire, Jean-François GOBICHON

